

**Dialogue interrégional informel des pays champions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) : échange entre pairs, mise en oeuvre et suivi**

**28-30 novembre 2023 – Accra, Ghana**

**Résumé des recommandations et des bonnes pratiques**

**FRENCH**

**Collecte de données : Promouvoir des mesures concrètes pour améliorer l'échange interrégional d'information afin d'accélérer la mise en oeuvre du GCM**

- Renforcer la coopération avec les différents partenaires régionaux afin d'améliorer les capacités de collecte de données pour gérer les données nationales.
- Mettre en place des groupes de travail technique regroupant plusieurs agences qui peuvent échanger des données, échanger des bonnes pratiques et coordonner les efforts de collecte et d'analyse des données sur la migration afin de promouvoir un processus de collecte de données cohérent et concluant entre les différents organismes gouvernementaux impliqués dans la migration.
- Encourager les plateformes régionales de partage de données qui facilitent l'échange de données sur les migrations entre les pays de la région. Ces plateformes peuvent servir de forum aux États membres pour partager les meilleures pratiques, harmoniser les méthodologies de collecte de données et collaborer à des projets de recherche conjoints liés à la migration.
- Promouvoir la transparence des données et l'accessibilité aux parties prenantes concernées, y compris les chercheurs, les responsables politiques, les organisations de la société civile et le grand public. Cela peut se faire en publiant régulièrement des rapports de migration, en établissant des plateformes ou des portails de données ouvertes et en fournissant des outils conviviaux pour la visualisation et l'analyse des données.
- Élaborer des protocoles standardisés de collecte de données à suivre à l'échelle nationale. Ces protocoles devraient décrire les types de données à recueillir, les méthodes à utiliser et les normes relatives à la qualité des données et à la protection des données personnelles afin d'assurer l'uniformité et la comparabilité des données sur la migration entre les différentes régions du pays.

**Assurer la protection des migrants grâce à la collaboration interrégionale – Renforcer les réponses au trafic de migrants, coordonner les efforts de lutte contre la traite des personnes et prévenir les pertes en vies humaines et promouvoir les voies régulières**

- Renforcer les mécanismes d'identification et de protection des victimes de la trafic illicite des migrants et de la traite. Cela comprend la formation des autorités responsables du maintien de l'ordre et de la migration sur les procédures d'identification et d'aiguillage des victimes, la création d'unités spécialisées ou de groupes de travail pour traiter les cas de trafic illicite des migrants et de traite, et la prestation de services de soutien complets aux migrants objets de trafic, y compris le logement, les soins de santé, l'aide juridique et le soutien psychosocial.
- Investir dans l'amélioration des centres d'accueil pour les migrants afin qu'ils soient dans des conditions sûres et dignes. Cela comprend l'amélioration des infrastructures, l'accès aux services essentiels, tels que les soins de santé et l'éducation, et la fourniture d'un soutien et d'une assistance adéquats aux groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes âgées, les enfants et les victimes de la traite.

- Investir dans des campagnes de sensibilisation et de prévention destinées aux candidats à la migration irrégulière sur les risques du trafic illicite des migrants et de la traite et leur donner les moyens de se protéger. Ces campagnes peuvent être menées par divers canaux, tels que les réseaux sociaux, les programmes de sensibilisation communautaire et la collaboration avec les organisations de la société civile.
- Investir dans des campagnes d'information complètes et facilement accessibles pour informer les migrants sur les options et les procédures de migration sûres. Cela peut inclure la création de sites Web multilingues, de lignes d'assistance ou d'applications mobiles, les leaders d'opinion, les autorités traditionnelles qui fournissent des informations précises et à jour sur les canaux de migration légale, les exigences et les services d'assistance disponibles.
- Simplifier et rationaliser les parcours réguliers : améliorer les conditions et les exigences des parcours réguliers, tels que les visas ou les permis de travail, pour les rendre plus accessibles aux migrants. Il peut s'agir de réduire les formalités administratives superflues, de réduire les obstacles financiers et d'assurer des processus de demande transparents et efficaces.
- Harmoniser les législations et politiques en matière de trafic illicite des migrants et de la traite et de protection des victimes des États membres au sein des blocs économiques régionaux s'efforcer d'harmoniser. Il peut s'agir d'ajuster les définitions, les sanctions et les mesures de soutien aux victimes afin d'assurer la cohérence et l'efficacité dans le partage des bonnes pratiques et de fournir une assistance aux victimes au-delà des frontières notamment en ayant recours à des communautés économiques régionales pour soutenir de telles initiatives.
- Améliorer le partage des données interrégionales pour procéder à des opérations de recherche coordonnées entre les États membres afin de sauver des vies.
- Créer des points focaux nationaux pour faciliter la coopération transnationale dans la recherche des migrants disparus. Cette initiative vise à favoriser la collaboration bilatérale entre les principaux pays d'origine et de disparition. Elle garantit que les familles et les personnes concernées peuvent enregistrer des cas et fournir des informations de manière sécurisée, accessible et confidentielle.
- Élaborer des programmes complets d'assistance et de soutien adaptés aux besoins multiples des familles de migrants disparus (y compris les besoins psychosociaux, économiques, juridiques, la stigmatisation, la perte ambiguë, la recherche fastidieuse, la peur d'interagir avec les autorités, etc.).

**Favoriser la collaboration interrégionale pour faire progresser la protection des droits des migrants, en particulier l'application des dimensions anti-discrimination et dans la migration et la détention**

- Les États Membres et les organisations de la société civile sont encouragés à mener des évaluations conjointes des besoins pour identifier les lacunes et les défis dans les systèmes de détention de l'immigration existants et explorer des solutions de rechange communautaires. Il peut s'agir de recueillir des données, de mener des entretiens ou des enquêtes auprès des migrants et de consulter les parties prenantes concernées pour comprendre les besoins spécifiques et les vulnérabilités des différentes populations migrantes.
- Encourager les États membres à utiliser les ressources et le savoir-faire des agences des Nations Unies et des ONGs pour améliorer la mise en œuvre de l'aide humanitaire.
- Effectuer un examen complet des lois, des politiques et des pratiques qui permettent la détention d'enfants pour des causes d'immigration. Cet examen devrait viser à éliminer la détention des enfants pour des raisons liées à la migration et à garantir la mise en œuvre de solutions alternatives et communautaires.
- Renforcer les systèmes et les processus pour promouvoir l'intégration des migrants dans la communauté. Cela peut inclure la mise en œuvre de mécanismes efficaces de sélection et d'évaluation pour identifier les besoins spécifiques et les vulnérabilités des migrants et fournir un soutien et des services appropriés pour l'intégration y compris l'accès à la formation linguistique, à l'éducation, aux possibilités d'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux de base, permettant aux migrants de contribuer positivement à leurs communautés d'accueil.
- Utiliser la communication et les médias pour aider à construire un discours positif sur la migration.
- N'utiliser la détention liée à l'immigration qu'en dernier recours, une fois que toutes les solutions alternatives ont été examinées et jugées inappropriées au cas par cas. La détention devrait être la plus courte possible et faire l'objet d'un contrôle judiciaire régulier.
- Soutenir le retour volontaire des migrants conformément au droit international, en veillant à ce que les migrants aient accès à l'information, à l'assistance et à la protection tout au long du processus de retour, ce qui peut aider à prévenir la détention inutile des migrants et à promouvoir leurs droits et leur dignité.

- Utiliser les données des données sur la détention des migrants, les décès et les disparitions ainsi que les données sur les alternatives prometteuses mises en œuvre, par le biais du mécanismes nationaux de coordination, ou d'autres mécanismes pour sensibiliser aux droits des migrants.
- Mettre en place des organes d'examen indépendants pour évaluer l'impact humanitaire des politiques et des pratiques migratoires. Ces organes devraient examiner minutieusement les lois, politiques et pratiques existantes pour déterminer les dommages potentiels qu'elles peuvent causer et recommander les changements nécessaires.

### **La mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et du lien entre mobilité**

- Les gouvernements devraient élaborer et prioriser les investissements dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques en mettant en œuvre des systèmes d'alerte précoce, en améliorant la résilience des infrastructures et en promouvant des pratiques durables de gestion de l'environnement. De telles mesures peuvent aider à réduire les impacts des catastrophes provoquées par le changement climatique et à minimiser la nécessité pour les populations de migrer en conséquence.
- Les jeunes doivent être considérés comme des partenaires, et non comme des bénéficiaires, lorsqu'il s'agit de leur participation à la lutte contre le changement climatique et à la mobilité.
- Donner la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions durables pour les migrants impactés par le climat et viser à répondre aux besoins à long terme des communautés affectées, à réduire leur vulnérabilité aux impacts climatiques futurs et à minimiser le besoin de déplacements supplémentaires.
- Accorder la priorité à la transition vers une économie neutre en carbone afin de créer de nouvelles possibilités de revenus.
- Renforcer le pilier de la réinstallation dans la Stratégie nationale d'adaptation en incluant les migrants liés au changement climatique et en améliorant la cohérence dans le discours sur la mobilité humaine.
- Encourager les États membres à accroître leurs investissements dans des approches de développement qui intègrent la santé, l'éducation, les moyens de subsistance et les mécanismes de protection communautaires pour permettre une intégration réussie des populations mobiles touchées par le changement climatique.
- Intégration par les États membres, l'AU, l'ONU et d'autres parties prenantes des outils de justice transitionnelle fournis dans la politique de justice transitionnelle de l'UA pour lutter contre les changements climatiques et humains afin de réaliser une migration sûre, régulière et ordonnée. Les outils de la justice transitionnelle peuvent assurer la prise en compte et l'incorporation de dialogues significatifs entre les communautés d'accueil et les communautés de départ, et également tenir compte du traumatisme vécu pendant l'itinéraire du migrant.
- Souligner la nécessité d'une action urgente pour s'adapter et atténuer les effets néfastes du changement climatique qui peuvent contraindre les personnes à quitter leur pays d'origine, ainsi que pour remédier de manière adéquate aux pertes et aux dommages, grâce à l'opérationnalisation de l'accord de financement convenu lors de la COP27.

### **Accélérer la mise en œuvre nationale du Pacte Mondial sur les Migrations**

- Élaborer le Plan d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations à travers un processus évolutif, en tenant compte du contexte spécifique et des priorités de chaque pays. Une approche holistique devrait être adoptée, couvrant tous les domaines du GCM et garantissant que toutes les parties prenantes soient impliquées dans le processus. Cette approche contribue à créer un PAN complet et inclusif qui reflète les besoins et les aspirations du pays et de ses migrants.
- Établir des indicateurs clairs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Plans nationaux d'action GCM et faire un suivi et évaluation réguliers.
- Mettre en œuvre le GCM par le biais d'un processus coordonné, ouvert et inclusif. Cette approche incluant notamment l'ensemble du gouvernement et de la société garantit que toutes les perspectives et expertises sont prises en compte et que les actions sont englobantes.

### **Discussions de groupe sur les progrès régionaux, interrégionaux et sous-régionaux dans la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations**

- Organiser des consultations intégrant l'ensemble du gouvernement et de la société lors des examens régionaux.
- Faciliter, dans la mesure du possible, les échanges interrégionaux et intrarégionaux entre les pays champions dans le cadre du processus préparatoire des examens régionaux.
- Étudier la possibilité d'élaborer des engagements de la part des pays champions pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations qui nécessitent une action immédiate.